

# Saint

# Pauletais



Pas d'édito tant qu'il ne fait pas beau !!! C'est comme ça pour l'édition du « printemps »...

Ce matin, soleil, température plus qu'acceptable, un tour dans le jardin pieds nus, on y est enfin !

Cet édito sera donc rempli de joies, d'odeurs de barbecue, de tonte aussi et verra, enfin, le potager reprendre des forces.

Nous remercions l'ensemble des contributeurs qui répondent présents à chaque édition et nous encourageons chacun de vous à venir tenter l'expérience et écrire sur des sujets qui vous tiennent à cœur. Sachez qu'il y a de la place pour tous, du moment que c'est fait dans un bon esprit et que vous ne vous contentez pas de raconter votre vie.

Nous allons arriver très bientôt à la 100ème édition du journal et nous aimerions faire quelque chose pour marquer ça. Vous avez des idées ? Vous souhaitez y participer ? ....vous serez les bienvenus ! Faites-nous part de vos idées et faites-vous connaître en écrivant à : [redactionstpauletois@gmail.com](mailto:redactionstpauletois@gmail.com)

Bonne lecture à vous et portez-vous tous bien !

*Audrey, Charlotte, Hélène, Jean Luc et Yannick*

## Mairie

Le mot du Maire.....Page 3

Informations communales.....Page 3

**Comité des fêtes**.....Page 4

## Association Sportive et Culturelle

Festival Le Son des Champs.....Page 5

Concert et Soirée guinguette.....Page 6

Qi-gong.....Page 6

## Écoles

Les Maternelles de Saint Paulet.....Pages 7 et 8

Les enfants sur l'ENT.....Pages 8 et 9

## Côté environnement

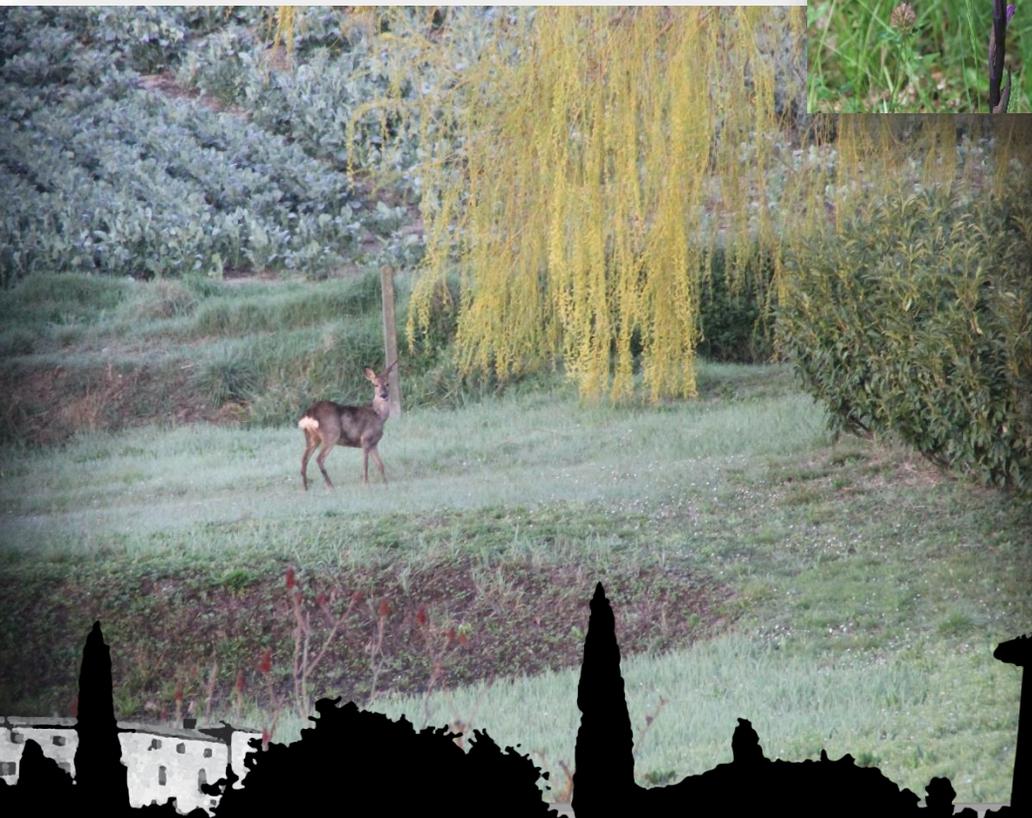
Apiculture.....Pages 10 à 12

Projet privé de lotissement.....Pages 12 à 15

**Rubriques ouvertes**.....Pages 15 et 16



Prochain numéro  
prévu en  
octobre 2023



## Le mot du Maire

Après le vote du budget du mois d'avril dernier, les projets et les travaux prévus devraient se concrétiser en ce début de printemps. Une première tranche d'entretien des chemins communaux va être réalisée en ce début de mois de juin ainsi que quelques travaux de réparation de voirie au lotissement communal par l'entreprise Casal.

L'aire de jeux pour les enfants au jardin des Pyrénées devrait aussi voir le jour prochainement, le matériel doit être réceptionné fin juin pour une mise en place début septembre après quelques travaux de terrassement et d'aménagement.

Le projet de rénovation de la cuisine du foyer avance également avec la confirmation des premières subventions et le choix imminent d'un maître d'œuvre pour nous aider à optimiser cet investissement.

Je remercie encore une fois mon conseil municipal et toutes les personnes qui s'investissent pour que tous ces projets avancent et voient le jour.

Je tiens également à remercier et à encourager toutes les associations communales qui œuvrent tout le long de l'année pour faire vivre notre village, notamment le comité des fêtes et les Crapoteux qui nous proposent une fête locale toujours des plus animée et l'ASC qui prévoit un programme des plus festif tout le long de l'été. Tous les détails de ces animations vous sont présentés dans ce journal.

Je terminerai avec une pensée très forte à Odile et Hervé Semenou qui nous ont quitté en février et mai 2023, je tiens à renouveler mes plus sincères condoléances à leurs enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants ainsi qu'à toute leur famille.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro du Saint Pauletois.

**Gérard Lamarque**

## Mairie Informations communales

### Panneau Pocket

La commune s'est équipée de l'application « Panneau pocket », qui permet de recevoir des informations communales.



Cette application est gratuite, anonyme et sans publicité, et permet aussi de recevoir des notifications des communes voisines ayant souscrit. Il est très simple de télécharger cette application, et il n'y a plus qu'à attendre les notifications.

### Journée citoyenne

Le 18 mars était organisé une « journée citoyenne » (ou plutôt une demie journée citoyenne). C'est dans la bonne humeur que les participants se sont retrouvés autour d'un café, le temps de se répartir les tâches : bouchage des nids de poule, « révision » des sièges et bancs, nettoyages des murs du foyer, intervention sur le sentier de découverte... Le tout, bien sûr, s'est terminé autour d'une grillade bien méritée pour ceux qui pouvaient rester.

Un grand merci à tous les participants, qui permettent à notre village de se maintenir en état à moindre coût et dans la convivialité.

*Jean-Luc S.*



## Comité des fêtes

Le week-end du 2, 3 et 4 juin était organisée la fête du village par le Comité des fêtes.



## Association Sportive et Culturelle

C'est le printemps...un printemps pluvieux certes mais si l'on exclut le déplaisir d'allumer le chauffage le 15 mai, la pluie a été la bienvenue ! Nous à l'ASC, nous respectons le calendrier et l'énergie des saisons donc printemps = renouveau, projets et préparation de l'été...

La programmation de la Guinguette « Chez Zaza » est calée pour vous faire passer de super soirées musicales cet été et le Festival « Le son des champs » est en route alors si vous voulez y participer, lisez bien les articles suivants et n'hésitez pas à nous contacter.

Mais n'oublions pas, le Qi-gong le mardi à 18h30, le ping-pong le jeudi à 18h45 et les sorties nature organisées par David.

La chasse aux trésors prévue en Mai n'a pas eu lieu cette année faute d'un nombre suffisant d'organisateur. Mais nous remettons ça au programme de l'année prochaine !

# Festival Le Son des Champs

Festival Le son des champs 9<sup>ème</sup> édition  
les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2023

Ca y est la programmation est terminée et franchement vous allez vous régaler... On vous laisse la surprise mais nous pouvons déjà vous dire qu'il y aura :

Vendredi soir : 3 groupes avec des ambiances musicales différentes

Samedi après-midi : 3 compagnies de clown, théâtre et marionnettes pour un public familial

Samedi soir : 3 groupes de musique pour danser jusqu'au bout de la nuit

Ca vous intrigue ? Moi aussi et c'est tant mieux c'est fait exprès pour que vous veniez les voir !!!

Pour faire vivre tout ça, nous commençons à recruter des bénévoles. Voici les coordonnées des personnes à joindre en fonction de vos envies de participation. N'hésitez pas à les contacter, plus nous serons nombreux, plus chacun de nous pourra profiter de la soirée...

Pour la roue à l'entrée	Jean François	06 38 90 11 53
Pour l'accueil et la vente des jetons	Hélène	06 72 44 09 65
Pour la construction	Joël	06 17 77 74 19
Pour la restauration	Vivi	06 28 74 68 45
Pour la décoration	Célia	06 70 54 77 07
Pour la buvette	Max	06 18 06 19 01
	Aurélien	06 61 58 38 89



Les deux journées déco qui ont eu lieu chez Célia et Nick au lieu-dit « Constantine » à St Paulet ont été très productives. Les prochaines auront lieu le dimanche 25 Juin et le dimanche 30 Juillet, vous y serez les bienvenus. Le thème de cette année : air, feu, terre et eau.

Joël a prévu un planning pour les constructeurs à partir de fin Juin, début Juillet, n'hésitez pas à le contacter si vous voulez rejoindre cette joyeuse équipe.

**Bref c'est parti et on compte sur vous !!!**

*Hélène R.*



# Qi Gong

**Cultivez votre énergie et améliorez votre santé grâce à des mouvements fluides et la maîtrise de la respiration.**

Les stages de qi-gong et de méditation sont prévus en extérieur ou salle (selon la météo), au Mas Saintes Puelles :

## QiGong :

Samedi 4 juin de 10h à 12h

Stage d'été : 8 et 9 juillet de 9h30 à 17h

## Méditation :

2 matinée méditation par mois

**REPAS de fin de saison :** le mardi 27 juin après le cours. Les conjoints sont les bienvenus pour le cours et la soirée « gourmande »

INFOS/inscriptions : Corinne 06.09.87.68.66 ou corinnenguyen.fr

Corinne N.

## Concert

Un magnifique décor de scène, trois musiciens performants et une centaine de spectateurs heureux de se retrouver à Saint-Paulet, des ingrédients qui se sont formidablement bien agencés pour le concert de « **Jérémy Rollando Trio** » le samedi 25 mars.



Jérémy Rollando à la guitare, Pascal Rollando aux percussions et Jean-Luc Amestoy à l'accordéon, nous ont fait vivre un moment d'un niveau musical exceptionnel de l'avis des nombreux musiciens professionnels ou amateurs, présents dans le public.

Avec en plus une buvette bien achalandée, des gâteaux faits maison et le légendaire accueil des bénévoles de l'ASC, bref une très bonne soirée !!!



1<sup>er</sup> & 2 septembre 2023

9<sup>e</sup> EDITION

# Le Son des Champs FESTIVAL

**CONCERTS**  
AVEC BARBOUCAN & THE FINE ASSES (neo-soul) | BOBBIE BOOLGA (blues rock) | BAZAR BELLAMY (rock)  
TRAFIKO (Latin-rock) | LES BOUILLANTS (world bal music) | BALAPHONIK SOUND SYSTEME (world fusion)

**SPECTACLES**  
avec les compagnies La petite vitesse | Fabrizio Rosselli | rocking chair théâtre

## SAINT-PAULET

contact@lesondeschamps.fr\_06 62 33 55 78\_lesondeschamps.fr

organisation & programmation \_ asc saint-paulet

## Soirée Guinguette

Les bonnes idées arrivent souvent en fin de soirée...

C'est à l'initiative de l'assemblée et particulièrement de Patou, dans une discussion qui tournait autour de « comment donner plus de vie à la maison des associations ? Comment dynamiser ce lieu ? »

Nous en étions là, quand l'idée d'organiser des soirées façon guinguette est arrivée sur la table. C'est ce jour-là qu'est née ZAZA.

### **Pourquoi ZAZA ?**

Madame ZANETTACCI STEPHANOPOLI Emma a été la dernière propriétaire de cette maison. Arrivée au village après les événements d'Algérie, elle est une figure marquante dans nos souvenirs. Zaza et son lunatique chien, Fakir.

Voilà pour la petite histoire...

### **Quand ? Où ? Comment ?**

Ces soirées vont se dérouler dans la maison des assos, autour d'un kiosque, entre tables et bancs, dans le petit pré en face.

L'ouverture est à 18h30 le vendredi 16 juin et tout le programme est à lire dans le flyer joint au journal.

L'idée est de fédérer la population du village et des alentours, en fin de semaine, pour boire un verre et grignoter tranquille ....chez Zaza !

Patou & Joël

# Les écoles

## Les maternelles de Saint Paulet

En février, comme partout en France, le **carnaval** a été fêté. Déguisés comme il se doit, les enfants ont chanté, dansé et réalisé des crêpes qui ont été dévorées !!!



Depuis 2 mois les PS et MS ont préparé des danses afin de participer au projet **bal à l'école**, proposé par l'Éducation Nationale : cercle circassien, danse roumaine, rock et madison australien. Habillés, comme pour un vrai bal, les plus jeunes danseurs de la circonscription n'ont pas démerité.



La seconde rencontre de **maternelle et cinéma et USEP orientation** s'est déroulée début avril. Après une séance de cinéma sur un petit chat curieux, les enfants ont retrouvé leurs copains de Peyrens. Après un bon pique-nique, des jeux d'orientation par niveau d'âge ont été proposés. Un bon goûter a fini cette journée.

La rencontre finale randonnée/orientation aura lieu en juin à Villasavary. Nous avons déjà préparé notre totem/épouvantail.

A la rentrée des vacances de février, les élèves sont montés aux Cassès participer au 100<sup>ème</sup> jour d'école « **pour que chaque jour compte** ». Ce jour-là, les enfants des Cassès ont présenté leurs collections de 100 objets. Nous avons ensuite fabriqué le mot HISTOIRE, thème du RPI de l'année, avec des collections de 100 objets.

Un bon goûter préparé par les mamans de St Paulet a clos cette matinée où les plus petits du regroupement ont pu aussi visiter l'école des grands.



L'école de Peyrens nous a invité au spectacle « petite chimère », **spectacle de marionnettes**. Moment surprenant car la comédienne a débuté son spectacle par un « fake », laissant croire que le spectacle n'était pas prêt et nous demandant de revenir.



Wilfrid nous a collé le mot HISTOIRE sur du plastique dur de façon à l'exposer lors de la fête des écoles.





Nous finissons notre travail sur un album « un petit trou dans une pomme ». Chaque mercredi, nous avons tourné les pages de ce livre et découvert un aliment et un animal. L'occasion pour nous de travailler les compétences « d'explorer le monde » et de déguster les aliments : aubergines au four, poivrons, crème de marron ont été notre quotidien.

Mercredi 24 mai, Mr Paraire, cuisinier du lycée agricole de Castelnaudary, est venu clore ce projet en nous faisant découvrir des jus de légumes et fruits.

Odile R.

## Du côté de l'ENT

L'école de St Paulet a obtenu le **label 3 numérique** pour les 2 années à venir : label honorifique qui récompense les très nombreuses connexions à l'ENT.

### Angélique (CM2)

Le lundi 6 février, nous sommes allés au cinéma de Castelnaudary voir le film "Edward aux mains d'argent". C'est l'histoire d'Edward un jeune homme créé par un inventeur. Malheureusement, son créateur n'avait pas pu l'achever : par conséquent, il n'avait pas de mains mais des ciseaux à la place. Il a rencontré Peggy et sa fille Kim. Il est allé vivre chez elles. Au début les voisins l'appréciaient beaucoup puis à la fin ils l'ont rejeté.

Mon personnage préféré est Kim car elle est belle et gentille. Au début, elle avait peur d'Edward mais elle a compris qu'il n'était pas méchant. Elle en est tombée amoureuse.

### Nathan (CM1)

- Pour étudier les ombres, on a joué aux Daltons. On a mis le plus grand devant et on ne voit plus les plus petits parce qu'ils sont dans l'ombre portée du plus grand. On a fait une expérience avec l'arbre de dehors. On a fait avec le feutre et on l'a mis dans l'ombre portée de l'arbre. Sur le tronc, il y avait de l'ombre c'était l'ombre propre de l'arbre. Il cache le soleil pour qu'il arrive sur le feutre. On a aussi utilisé le globe terrestre pour voir comment la nuit arrive.

- On a fait du VTT. Les deux éducateurs du Conseil Départemental ont dit qu'il fallait qu'on vérifie les freins, les pneus, et la selle, pour bien rouler. Il faut gonfler les pneus et régler la selle...pour rouler en toute sécurité. J'ai adoré apprendre tout ça avec eux.



## Eloïse (CM1)

- Le gnomon est un dispositif qui permet de suivre la course du soleil avec l'ombre d'un piquet. On a une feuille qu'on place par terre, on met une boussole sur la feuille, elle sert à orienter la feuille. L'aiguille colorée doit pointer sur le nord.

On mesure la longueur, et la direction des ombres qui changent dans la journée. On va le refaire cet été pour voir si c'est différent. J'ai compris que la Terre tournait sur elle-même.

- Nous sommes allés voir le noisetier, et il y avait des sortes de petits fils remplis de pollen. C'étaient des chatons, c'est les fleurs et ensuite des noisettes qu'on pourra manger. Les chatons viennent du mot chat parce qu'ils font penser aux queues des chats. J'ai hâte de pouvoir goûter les noisettes.



## Petites annonces

A donner magnifique machine à coudre Singer sur pied. Complète (mode d'emploi inclus !) et en plutôt bon état. La courroie est cassée mais à part ça, tout marche apparemment. Plateau de bois qui a son âge et mériterait un petit rafraîchissement.

Pour déco ou remise en marche

Curieux et curieuses ne vous abstenez pas !

A prendre à « la Caussinière » avec possibilité si nécessaire de la descendre au village moyennant une aide au chargement...la fonte ça pèse !

Hugo, 0637747284



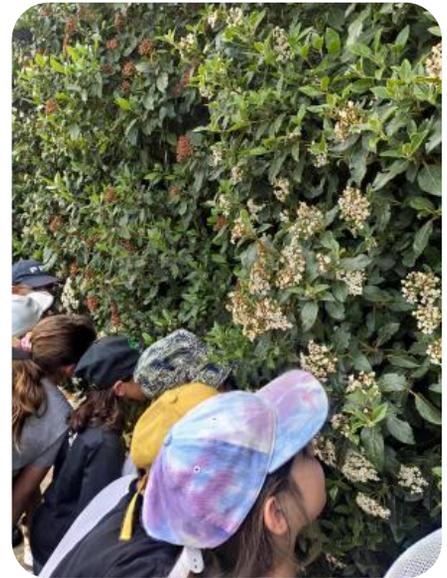
## Clément

L'autre jour, avec la classe nous sommes allés voir le laurier tin.

Ça sentait le miel. Ce qui sentait le miel c'était le nectar, le jus sucré que les fleurs produisent pour attirer les pollinisateurs. Comme ça ils apportent le pollen sur les autres fleurs.

Les fleurs du laurier tin sont toutes petites et elles sont blanches. Après les fleurs viennent les fruits, des petites boules rouges puis noires, non comestibles mais pas mortelles.

Il y a d'autres variétés de laurier comme le laurier sauce et le laurier palme.



## Côté jeux L'énigme de Hugo

Réponse à l'énigme du dernier numéro :  
« Bien que toujours à l'abri, je suis toujours mouillée, qui suis-je ? »

Réponse : **La langue**

Nouvelle énigme :  
« Qu'est ce qui fait le tour du bois dans jamais y entrer ? »

# Côté environnement

## Apiculture

Comme annoncé dans l'édition précédente de Février 2023 (n° 97), nous parlerons aujourd'hui du phénomène complexe qui se met en place dans la ruche dès le mois de Mars et Avril, il s'agit de la préparation à l'ESSAIMAGE.

Cette année, il semble que la fièvre d'essaimage ait commencé un peu plus tôt, car certains amis apiculteurs ont récupéré leur 1<sup>er</sup> essaim fin Mars !

En ce qui me concerne, c'est à partir du 17 Avril que j'ai enruché mon 1<sup>er</sup> essaim ! Aux alentours du rucher j'avais placé quelques ruchettes pièges, ce qui m'a permis d'anticiper que des essaimages étaient imminents ; j'ai pu ainsi observer que des abeilles chercheuses ou éclaireuses comme on les appelle, se faisaient un plaisir d'aller et venir pour visiter et apprécier dans un même temps le nouvel habitat susceptible de recevoir la nouvelle colonie.



### Mais, au fait, pourquoi une colonie d'abeilles décide d'essaimer ?

L'essaimage fait partie intégrale de la vie des abeilles, il assure la pérennité de l'espèce ! Et pour que cela soit, dans une apparente cohésion, plusieurs dizaines de milliers d'ouvrières qui se seront gorgées de miel s'envoleront autour de la reine. Ce phénomène complexe est préparé 2 à 4 semaines à l'avance.

Une des raisons de l'essaimage peut être dû au fait d'un grand nombre d'individus, la population est à son apogée, et parfois peut même déborder hors de la ruche, on dit alors que les abeilles font la « barbe ».



La reine âgée, s'est épuisée à la ponte ; sa phéromone royale n'est plus correctement distribuée parmi les ouvrières et, par manque d'inhibition, celles-ci commencent à construire des cellules royales – plutôt sur les côtés où en bas des cadres de ruches ; démarre alors le nourrissage des larves royales avec de la gelée royale pendant tout le stade larvaire.

A ce stade, dans la ruche depuis quelques jours, certaines abeilles ont délaissé les champs de butinage pour aller visiter quelques bois de leur connaissance, les cheminées, les greniers des alentours ou une ruche piège placée par un apiculteur etc... Elles cherchent, fouillent, jugent et jaugent ; déjà, elles ont en tête la configuration exacte de ce que doit être le futur abri qui accueillera l'essaim.

Toutes les conditions réunies, l'esprit collectif celui qu'on ne voit pas mais qui régit tout peut maintenant libérer l'instinct de reproduction d'essaimage de la colonie !

Les abeilles chercheuses – chacune persuadée d'avoir trouvé le futur logis idéal – vont effectuer leur danse et communiquer avec le plus de précisions possible son emplacement exact, et elles y mettent toute la persuasion nécessaire.

Entre temps, la reine, nourrie moins intensément par les ouvrières, réduit sa ponte et la taille de son abdomen, ainsi elle volera plus facilement pour essaimer ; quant aux ouvrières, elles se gorgent de miel (plus de 30mg par abeille) plusieurs jours avant l'essaimage afin d'avoir suffisamment d'énergie pour le déplacement et assurer la construction interne du nouveau site de nidification, c'est-à-dire l'édification des premières bâtisses de cire.

Qui ordonne, qui détermine que telles abeilles, tels faux bourdons (mâles) devront rester à la ruche tandis que tels et telles autres seront désignés pour partir avec l'essaim ?

Cette sélection programmée reste un mystère !

La reine, après s'être concentrée sur les danses des exploratrices, semble faire le choix de partir, elle se dirige vers la sortie et quitte la ruche accompagnée de la moitié de l'effectif de la colonie.

### A noter !

L'essaim qui part laisse dans la ruche initiale le nid avec du couvain naissant, environ 1 tiers des ouvrières et des cellules royales prêtent à clore ; une jeune reine remplacera l'ancienne, et la colonie commencera son développement. Si les conditions climatiques sont bonnes, l'essaimage a lieu 8 à 10 jours après le début de l'élevage royal et dans la colonie restante, la première reine qui éclot tue les autres reines dans leurs cellules, si 2 reines naissent en même temps, elles se battent, se piquent à mort de sorte qu'une seule subsiste.

### LA RECHERCHE D'UN SITE

Nous en avons parlé un peu précédemment, mais il est important de préciser, qu'en règle générale, à la sortie de la ruche, l'essaim se fixe sur un support, souvent une branche d'arbre situé dans un périmètre de quelques dizaines de mètres. De là aussi, des ouvrières éclaireuses vont alors prospecter à nouveau différentes possibilités d'emplacement pour la nouvelle colonie, ce sont le plus souvent des abeilles âgées qui font ce travail car elles connaissent bien les alentours de la ruche.

Si ces abeilles ne trouvent pas un site abrité pour s'installer, elles deviennent vulnérables ; par manque d'énergie, de miel ou de couvain pour se renouveler, elles seraient au plus tard décimées par le prochain hiver.



*Un essaim prêt à être enruché*

*Nuage d'abeilles formant un essaim*

L'emplacement idéal est une cavité d'un volume d'environ 40 litres, avec une entrée de 10 à 20 cm située à plus ou moins 3m de hauteur et à une distance de quelques centaines de mètres de la colonie d'origine. En fonction de l'intérêt du site qu'elles trouvent, les éclaireuses effectuent une danse comparable à la danse en huit, pour inviter d'autres abeilles à explorer le site en question. Cette transmission d'informations peut durer plus de 15 minutes. Plus il correspondra à l'endroit idéal, plus la danse sera frétilante et recrutera d'abeilles, 10, 20, 50, voire plus, au point que tout l'essaim peut en venir à s'envoler pour y aller. La population entière est littéralement en transe et pour qui passe à proximité à ce moment-là, l'effet est saisissant !

Observer une sortie d'essaim demeure toujours une émotion rare ! Cela se passe, en général, par une belle journée ensoleillée, quand le soleil est à son zénith, dans un immense bourdonnement. Un vrombissement grave et puissant émane de la ruche qui semble vibrer de toutes parts ! Soudain, un flot d'abeilles sort avec précipitation de la ruche ! Cela ne paraît jamais devoir s'arrêter ! Elles sont des milliers à jaillir, 10000, 20000, 30000 ! Le nuage d'abeilles se forme à quelques mètres au-dessus du sol, d'un diamètre moyen de 10 m et orienté par les éclaireuses qui guident l'essaim de l'extérieur et de l'intérieur, traversant la masse des abeilles en indiquant la direction à suivre. Au milieu, la reine !!! Puis le nuage se déplace et monte en altitude ! Certaines se posent sur le site et libèrent un signal chimique, la phéromone de Nasanov, à partir de glandes situées au sommet de l'abdomen, pour guider l'essaim.

Même si la masse d'abeilles se pose en cours de route, les éclaireuses immanquablement les pressent de repartir pour gagner l'endroit choisi ; arrivées sur le site, des ouvrières battent le rappel en remuant leurs ailes et en utilisant cette phéromone de Nasanov qui dégage une légère odeur citronnée.

La reine a aussi son objectif ! Celui-ci est inscrit dans sa conscience, son ADN, et lui indique une direction, une responsabilité : mener sa famille à bon port ! Une énergie nouvelle l'envahit, elle relève les repères indiqués par les exploratrices ; déjà, elle sait où aller ! L'abandon de la ruche initiale est dorénavant définitif.

Une fois à l'intérieur du site ou de la ruche si l'essaim a été récupéré et enruché par un apiculteur (photo 6), les ouvrières commencent immédiatement à construire de nouveaux rayons à miel ; elles en sont capables car avant de quitter l'ancien nid, elles se sont gorgées de miel ; d'ailleurs en quelques jours, le nouveau rayon est utilisable et un nouveau nid fonctionnel est établi.



## Dernière question : **Faut-il avoir peur d'un essaim posé ou en vol ?**

En règle générale, un essaim n'est pas dangereux mais il vaut mieux pour quelqu'un de non-averti en matière d'apiculture d'être prudent, de se tenir à l'écart à bonne distance et laisser faire l'apiculteur ! En effet, comme les abeilles qui essaient sont gorgées de miel, mais peut-être pas toutes de la même façon, elles ne sont que peu agressives au moins durant les premières heures du regroupement ! L'abdomen gonflé par le miel, ces abeilles ne peuvent pas facilement se recroqueviller pour piquer et enfoncer le dard ! De plus, l'objectif principal d'un essaim est de trouver dans les meilleurs délais l'endroit idéal pour survivre, et non pas d'attaquer ou de piquer !

Bien préparée et bien menée par un apiculteur, la cueillette d'un essaim ne sera une opération dangereuse ni pour vous, ni pour le voisinage ! Oui vraiment, pour l'observateur, c'est toujours un moment magique que de voir « une comète terrienne » ou « un essaim » passé au-dessus de notre tête ou même au-dessus d'un champ de blé... !

Préservons donc cette belle nature, il y va de la vie de nombreuses espèces d'insectes, d'animaux et de la nôtre aussi !

*Fred V.*

*Apiculteur du Causse.*

## Projet privé de lotissement

### Reprenons l'histoire...

Le **10 février dernier**, nous étions onze saint pauletois à exprimer sous forme de « Lettre ouverte », nos interrogations et inquiétudes vis à vis d'un projet privé d'aménagement de 9 lots en lotissement, sur la parcelle ZK36, projet dont nous avons eu vent suite au dépôt en mairie d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel qui s'est avéré défavorable. Cette lettre (ci-jointe après l'article) a été partagée au mieux dans un premier temps, soit auprès de soixante-cinq personnes par mail, oral ou boîtes aux lettres. Cette édition du Saint Pauletois permet de la diffuser plus largement et d'actualiser l'information.

En fin de lettre, nous annonçons notre souhait de concertation avec les saint pauletois et la mairie, sur ce projet privé qui, de par son ampleur et en l'absence de pression immobilière, ne nous paraissait pas anodin et sans conséquences pour la vie et le développement du village (artificialisation excessive des sols, gestion du pluvial, gestion des déchets, sécurité liée à une circulation automobile accrue, gestion du stationnement, équipements publics, intégration environnementale, architecturale et paysagère du projet...).

À cette rencontre du **vendredi 10 mars**, 27 saint pauletois se sont réunis (dont 5 de notre équipe municipale) auxquels s'ajoutaient 9 soutiens exprimés, absents ce jour-là. Nous avons mis à plat tout ce que nous avons appris de ce projet privé depuis le 4 janvier 2023 et échanger librement, en prévision du dépôt de demande de Permis d'Aménager (PA), seul document d'urbanisme que la mairie est susceptible de recevoir de l'acquéreur puisque la parcelle ZK36 qui ferait l'objet d'une division foncière en plusieurs lots à bâtir, est située en zone protégée aux abords d'un monument historique (croix discoïdale du château, inscrite aux Monuments Historiques).



**Les questions et échanges ont été nombreux et des premières pistes de réflexion ont été évoquées par rapport aux enjeux d'un tel projet d'aménagement privé, auquel bon nombre d'entre nous se sentent opposés :**

- Obtenir un règlement de lotissement exigeant dans le cadre du Permis d'aménager.
- S'assurer de la pertinence du Projet Architectural Paysager et Environnemental (PAPE) qui est établi par l'architecte ou le paysagiste-concepteur auquel la société Aloïs, acquéreur de la parcelle, sera obligée de faire appel pour un Permis d'Aménager d'une surface de plus de 2 500 m<sup>2</sup>.
- S'appuyer sur les recommandations et observations des Architectes et Bâtiments de France et les reprendre en tant que règles pour modifier et faire évoluer tout projet dans le bon sens, la parcelle étant en zone protégée (périmètre Monument Historique).
- Création ou rapprochement d'une association de préservation du patrimoine du Lauragais.
- Et bien sûr, compter sur le soutien des Saint Pauletois conscients et concernés par les différents enjeux.

**À ce jour du mercredi 24 mai et à notre connaissance**, aucune demande de Permis d'Aménager n'a encore été déposée en mairie par la société Aloïs (acquéreur de la parcelle ZK36).

Et pourtant en mai, une agence immobilière a fait de la publicité sur son site internet pour 1 Lot à Vendre sur cette parcelle (et en précisant même 6 lots en lotissement alors qu'aucun Permis d'Aménager avec description exacte de projet, n'a été déposé en mairie depuis le certificat d'urbanisme défavorable !). L'annonce indiquait même le terrain comme entièrement viabilisé, ce qui est faux. D'après le service public, « Toute publicité pour la vente de terrains situés dans un lotissement doit préciser si le permis d'aménager a été ou non délivré » ce que l'annonce de l'agence immobilière ne précisait pas non plus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2484>).

Je suis passée leur faire part de notre étonnement face à ces informations. L'agence a fait le choix de retirer son annonce dans l'après-midi qui a suivi. Drôle de façon de faire...

**Rappelons que toute demande de permis d'urbanisme est rendue publique par affichage en mairie, dans les 15 jours suivant son dépôt (article R423-6 du code de l'urbanisme). Sur le panneau d'affichage intérieur de notre mairie, juste en entrant au rez-de-chaussée.**

Nous restons en veille pour soutenir la mairie dans sa vigilance et ses actions futures face à la demande de Permis d'Urbanisme que présentera la société Aloïs et par laquelle nous apprendrons officiellement la teneur exacte du nouveau projet d'aménagement. Monsieur le Maire et son équipe municipale nous semblent (et nous l'espérons) détenir encore des leviers pour maîtriser un projet de développement ou d'aménagement excessif et inapproprié au cadre de vie de Saint-Paulet.

Et nous avons aussi appris le départ à la retraite de Mme Mercier, responsable du Service Pôle Urbanisme de notre communauté de communes. La nouvelle personne en charge de ce service, ouvert au public, est Madame Ermel qui se montre très dynamique; elle sera un soutien certainement précieux pour la mairie dans l'instruction de toute demande éventuelle de Permis d'Aménager.

*Stéphanie E.*

*Pour « les amis de Saint Paulet »*

PS : le Certificat d'Urbanisme opérationnel rendu public le 4/01/23 est affiché en mairie. Nous pouvons vous en envoyer une copie par mail.



©Henri Florido

**« Parcelle ZK36, rue de la fontaine, face au transformateur EDF, 9 040 m2 soit une surface équivalente au centre bourg ».**

Pour toutes questions n'hésitez pas, si vous vous sentez concernés, si vous souhaitez échanger ou suivre l'évolution, faites nous signe soit directement, soit par mail sur l'adresse créée spécifiquement

[lesamisdesaintpaulet@gmail.com](mailto:lesamisdesaintpaulet@gmail.com)

**Saint-Paulet, le 10 février 2023**

**Le 4 novembre 2022**, une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (CU) a été déposée sur la parcelle située Rue de la Fontaine (face au transformateur EDF), cadastrée ZK 36, pour la division de ce terrain de **9 040 m<sup>2</sup> en 9 lots à bâtir**, par la SAS ALOÏS; société du Vaucluse spécialisée dans la division et l'optimisation immobilière.

Nous avons été extrêmement surpris et inquiets de la teneur du projet.

Rendu public le 4 janvier, le CU a été qualifié d' « opération non réalisable » et a reçu des avis et observations défavorables de la part de la Mairie, des Architectes des Bâtiments de France (ABF), ainsi que des réserves du Service de l'Archéologie, d'Enedis, du Service eau et assainissement et du Service prévention des risques et sécurité routière.

#### **Extraits des avis Mairie et Observations des ABF :**

##### Avis défavorable de Monsieur le Maire aux motifs suivants :

« - Accès aux parcelles non envisageable par le chemin rural qui est inadapté et desservant des parcelles agricoles,

- Une gestion du pluvial doit être rigoureuse et étudiée dû aux fortes pentes du terrain et des zones agricoles en amont pour la préservation des terrains en contre bas en cas de fortes pluies,

- L'accès aux terrains constructibles doit se faire par la voie communale 3 (Rue de la fontaine) ».

##### Observations des Architectes des Bâtiments de France (ABF) :

« La constructibilité envisagée de ce terrain, d'une surface équivalente au centre bourg, tend à amorcer une extension périurbaine du village et par conséquent, tel que présenté, à produire un quartier déconnecté sans relation directe et fonctionnelle avec celui-ci, portant ainsi atteinte à sa morphologie urbaine et aux principes de sauvegarde et de valorisation du bâti ancien et des paysages agricole qui forment son écrin. Ce projet de lotissement serait de nature à compromettre les conditions d'un développement équilibré de la commune selon l'article R 315-28 du code de l'Urbanisme. »

Il ne fait pas de doute qu'une telle opération de lotissement sur cette parcelle serait de nature à porter atteinte de façon irréversible et majeure à la morphologie du village. Par ailleurs, cela priverait la commune d'une quelconque réflexion sur la légitimité, la cohérence et l'équilibre d'un tel développement. **Malgré ce CU défavorable, il semblerait qu'un projet dont nous ne connaissons pas encore la teneur, soit toujours à l'étude sur cette parcelle.** La SAS ALOÏS, secondée par une agence immobilière de Villefranche-de-Lauragais, maîtrise certainement les règles d'urbanisme et saura adapter son projet pour éviter toutes contraintes et maintenir une rentabilité optimale.

**Le risque reste donc réel de voir à terme se développer une zone pavillonnaire, déconnectée du tissu urbain de Saint-Paulet, sans que la mairie et ses habitants n'aient été réellement consultés.** Et pourtant, la récente rénovation du cœur de village est la preuve que seule la mairie, accompagnée d'un bureau d'étude, est à même de mener une opération d'aménagement urbain conséquente, permettant l'unité du village et le respect de son identité et des besoins de ses résidents. **La création du Sentier Nature et l'action du collectif « Stop décharge »** témoignent également de cette volonté commune de préserver notre patrimoine paysager et sa biodiversité.

**Néanmoins ces dernières années, quelques projets privés d'envergure se multiplient sur la commune. Ne devons nous pas prendre d'avantage conscience de la beauté de notre cadre de vie, de sa fragilité et du caractère irréversible de tout développement non maîtrisé ?** L'acte de bâtir n'est pas anodin, c'est l'héritage que nous laissons et il ne devrait pas, quand il affecte d'une façon ou d'une autre l'avenir de la commune, se décider à huit clos. Notre commune n'est pas dotée d'un Plan local d'urbanisme et n'a pas instauré de « contrôle de division » (L115-3 CU), les seuls documents régissant le droit à bâtir sont le « Règlement national d'urbanisme » (RNU) et le « Code civil » qui malgré quelques règles précieusement basiques, ne garantissent, ni la qualité urbaine, ni la qualité architecturale des constructions, ni la protection contre la densification d'un lotissement par subdivision de lots différée.

À l'heure actuelle, aucune règle ne donne de cadre suffisant à une opération de promotion privée. Dans ces conditions, comment préserver notre village ? Les questions sont nombreuses. Le résultat nous engage car un aménagement non maîtrisé serait une verrue avec laquelle nous devrions vivre. Par ailleurs, un tel projet mènerait sans nul doute à la création d'une nouvelle voirie en impasse qui sera probablement rétrocédée à la commune. Qu'en sera-t-il alors des trottoirs, de l'éclairage public, des points sensibles liés à une circulation automobile accrue dans tout le village, des problématiques de stationnement, de la végétation, des arbres, de la volumétrie et de la hauteur des futures constructions, de leur nombre, de leur implantation, de la gestion des eaux pluviales et des ordures ménagères...?

→

Plus simplement : comment s'assurer que ce projet s'intégrera dans son environnement et qu'il ne sera pas seulement l'œuvre d'un investisseur de passage ? **Le développement du village est un sujet majeur qui nous concerne tous.** Les solutions existent, elles nécessitent l'implication des Saint-Pauletois et le soutien actif de la mairie, seule en capacité de porter notre voix sur le terrain administratif. Le village, les coteaux, le causse, la Rigole et tout le paysage qui nous entoure sont des chances que nous n'aurons pas deux fois et que nous devons protéger !

**Pour toutes ces raisons, nous souhaitons organiser, avec votre participation, une concertation avec la mairie afin d'échanger sur les différents sujets évoqués. Nous partageons cet attachement à un développement réfléchi et qualitatif.**

Pour que Saint-Paulet reste Saint-Paulet, à savoir une commune où il fait bon vivre !

« Les amis de Saint-Paulet »

[lesamisdesaintpaulet@gmail.com](mailto:lesamisdesaintpaulet@gmail.com)

## La p'tite recette nature

### Vin de Sureau



- 5 ombelles de sureau en fleur
- 1l de vin blanc (pas trop fruité)
- 150 g de sucre
- 1/2 verre d'alcool pour fruit

Laisser macérer les fleurs dans le vin pendant 48H. Filtrer 3 fois. Rajouter le sucre et l'alcool, faire chauffer jusqu'à ce que le sucre fonde et mettre en bouteille.

Si vous en faites en quantité, il faut fermer les bouteilles de manière hermétique. Attendre au moins 3 semaines pour le consommer.

Plus tard dans la saison, on peut récolter les fruits pour en faire de la confiture ou du sirop pour les affections hivernales.

**Attention** : Ne confondez pas le sureau en arbre avec les buissons dont les fruits sont toxiques !

Florence G.

## Rubriques ouvertes

### Trouve mon galet 11

Avez-vous déjà remarqué ce galet peint à Saint Paulet ?



Il s'agit d'un « jeu » sur un réseau social bien connu où les personnes cachent des galets peints. Ceux qui les trouvent peuvent au choix soit les prendre pour eux, soit les faire voyager ailleurs. Le but étant quand même d'annoncer à l'artiste où son œuvre a voyagé. Pour cela, il faut poster une photo du dit « galet » sur le réseau social.

**Ce galet est caché dans notre cher village depuis un certain temps déjà.**

**Peut-être certains d'entre vous l'ont-ils aperçu ?**

Si vous souhaitez retrouver ce Dobby (nom du personnage de Harry Potter dessiné dessus, information précisée pour les moldus non familiers avec le monde magique de JK Rowling ....) ouvrez bien les yeux lorsque vous parcourez le sentier de découverte de Saint-Paulet.

(NB : je précise que je n'ai pas l'honneur d'être l'artiste de ce galet)

Audrey B.

## Le poème de Billie

### Tout n'est pas noir

Tu ne m'as pas volé mon âme  
Je l'ai juste mis à l'abri  
Pour penser à toi, Erwan  
Sans aucun parti pris.

La tienne s'est envolée tout haut  
En poussière d'étoile, elle s'est transformée  
Pour briller mieux que les mots.  
Il suffira de lever les yeux pour te retrouver.

Je te fais une promesse :  
tant que je serai en vie  
Je parlerai de toi sans paresse  
pour que jamais ta mémoire ne soit dans l'oubli.

Le printemps arrive avec sa lumière  
Les couleurs reviennent même le soir,  
Les oiseaux s'égosillent, serait-ce une prière ?  
Pour nous dire que tu brilles, et que tout n'est pas noir.

Billie

## De la nature à notre maison : il n'y a qu'un pas avec les Huiles Essentielles !

L'aromathérapie utilise les huiles essentielles pour améliorer le bien-être physique et émotionnel. Les huiles essentielles, extraites par distillation (excepté pour les essences d'agrumes), sont de puissants concentrés des plantes aromatiques aux propriétés diverses. Comment intégrer les huiles essentielles dans notre quotidien pour transformer notre vie ?

**A utiliser avec modération et vigilance !** Les propriétés retrouvées dans les huiles essentielles découlent de la nature et des concentrations des différents composés chimiques présents (chénotype). Certaines sont réputées pour leurs vertus apaisantes, tandis que d'autres sont stimulantes, antivirales ou encore anti-inflammatoires, etc... Il est important de connaître les spécificités de chaque huile essentielle pour les utiliser à bon escient et en toute sécurité.

**A manipuler avec précaution !** De part leur forte concentration en certains éléments chimiques, en effet, certaines sont dermocaustiques, neurotoxiques, d'autres photosensibilisantes, etc...**Leur utilisation demande une réelle connaissance de leurs caractéristiques chimiques.**

Il est nécessaire de choisir les huiles essentielles adaptées à vos besoins. En fonction de vos objectifs bien-être, il existe une multitude d'huiles essentielles qui peuvent vous aider. Par exemple, la lavande est réputée pour ses propriétés relaxantes, tandis que l'essence de citron est connue pour son effet énergisant. Pour choisir l'huile essentielle qui vous convient, il est important de bien identifier votre terrain et s'informer sur la spécificité de chaque huile et leur contre-indication.

Il est intéressant d'utiliser la « synergie » des plantes : utilisées en « complexe », les mélanges de plusieurs huiles auront un effet « booster » sur votre organisme.

Il existe plusieurs façons d'utiliser les huiles essentielles dans votre vie quotidienne. Voici quelques idées pour vous initier à l'aromathérapie :

**Au préalable, vérifier toujours l'adéquation des huiles essentielles avec le mode et les conditions d'utilisations choisies.**

**Attention aux yeux :** ça pique ! Alors bien se laver les mains après chaque utilisation, ne jamais rincer à l'eau, selon la zone concernée, utiliser une l'huile végétale ou bien un savon. L'huile essentielle est une substance « grasse », elle ne se mélange pas à l'eau (hydrophobe).

- **Diffusion atmosphérique :** Utilisez un diffuseur d'huiles essentielles pour créer une ambiance dans votre maison soit assainissante, relaxante, énergisante, ou tout simplement plaisante.
- **Inhalation :** Pour soulager le stress ou dégager les voies respiratoires.
- **Olfactothérapie !** Odeur dit « souvenirs, mémoire, émotions » Les odeurs nous envoutent, nous « allègent » l'esprit...Un monde à part... Qui n'a jamais vécu une odeur qui nous fait voyager-sourire
- **Application cutanée :** Diluez l'huile essentielle dans une huile végétale et appliquer sur votre peau par massage pour bénéficier de ses propriétés. Selon le cas : application sur le ventre, plexus, dos
- **Bain aromatique :** Ajoutez quelques gouttes d'huile essentielle dans votre savon liquide pour l'émulsionner puis l'ajouter dans votre bain pour un moment de détente et de relaxation.

**Rappel :** L'aromathérapie est une pratique naturelle et **puissante** qui peut vous aider à améliorer votre bien-être et votre santé. Par le choix d'**huiles essentielles adaptées**, en les intégrant dans votre quotidien, vous pourrez profiter pleinement des bienfaits des plantes. **Il est indispensable de vous renseigner ou de consulter un professionnel pour vous accompagner dans votre découverte des huiles essentielles.** En effet, ce sont des produits concentrés, à **utiliser avec précaution et modération.** **A vous de jouer !**

Corinne N.

Pour plus d'infos connectez-vous sur mon site : [corinnenguyen.fr](http://corinnenguyen.fr)

## État civil

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès d'Odile Semenou le 22/02/2023, ainsi que celui d'Hervé Semenou le 19/05/2023.

